



---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Juin 2009

---

# Les EPI : facteurs de développement

*La 2<sup>ème</sup> édition des RENCONTRES SYNAMAP a permis des échanges très enrichissants mettant en lumière les évolutions, indispensables, de la perception des EPI, tant de la part de grands groupes utilisateurs de protections individuelles que de celle des principaux acteurs institutionnels du secteur de la prévention et de la protection de l'homme au travail. La protection individuelle devient, enfin, indissociable de la protection collective.*

*Le SYNAMAP (Syndicat National des Acteurs du Marché de la Prévention et de la Protection) a clos cette session par la présentation des résultats d'une étude sur le marché français des EPI (Equipement de Protection Individuelle). Cette étude démontre le rôle primordial des entreprises qui composent ce secteur, lesquelles peuvent être considérées comme économiquement performantes, techniquement innovantes et socialement vertueuses.*

Pour des raisons de dynamique, le SYNAMAP a décidé d'articuler ses débats autour de deux tables rondes permettant d'avoir une vision plus précise de l'éco système dans lequel évoluent les professionnels de la prévention et de la protection de l'homme au travail que le SYNAMAP entend défendre et représenter.

### 1- Les EPI coûtent moins chers que les accidents du travail !

Pour des échanges riches et passionnés autour d'une première table ronde, le SYNAMAP a convié des acteurs se situant aux deux extrémités de la chaîne - fabricant, d'un côté, et utilisateur final, de l'autre. Un éco système où des entreprises économiquement performantes et techniquement innovantes déploient au quotidien tous leurs efforts pour satisfaire les exigences légitimes de l'utilisateur final en matière de sécurité.

Les retours d'expériences de M. David BEGARD, responsable de la sécurité d'ELIOR, et de M. Pierre LANGLAMET, direction de la prévention des risques de la LYONNAISE DES EAUX, ont ainsi fait écho aux témoignages de Messieurs Roland FANGEAT, Sperian Protection, et Fabrice FAUCHET, 3M, qui ont présenté - en experts - les améliorations véritablement extraordinaires que les fabricants d'EPI ne cessent d'apporter à leurs produits.

S'il n'y avait qu'un message à retenir de cette première table ronde et qui a mis tout le monde d'accord, c'est que le choix des EPI devrait se faire en dehors de la notion de coût. M. BEGARD a présenté la politique sécurité d'ELIOR en insistant longuement sur ce point, soutenu en ce sens par M. LANGLAMET.



Le choix des EPI est fait par le service Sécurité et non par le service Achats, qui lui, négociera en fonction du choix effectué. Le coût des EPI est « négligeable » en regard du coût des accidents du travail (perte de productivité, image négative, démotivation se rajoutant aux coûts directs). Pour appuyer ses dires, M. BEGARD précise qu'au sein d'ELIOR une note de la direction relative aux nécessaires réductions de coûts précise que la protection des personnes n'est absolument pas concernée.

Il ne faut pas négliger la sensibilisation et la formation, de chaque personnel et de chaque nouvel arrivant. Elles font partie intégrante de cette politique, de même que les sanctions en cas de non-port d'EPI. Pour M. BEGARD, accepter que des personnes ne portent pas les EPI préconisés, c'est accepter la survenance d'accidents du travail.

## **2- Protection Individuelle/Protection Collective : dépassement des anciens clivages et complémentarité enfin reconnue !**

L'éco système de la protection ne peut se résumer à une dimension strictement économique puisqu'il se structure autour d'acteurs très différents : les pouvoirs publics, et au premier rang d'entre eux le Ministère du Travail et les Douanes, mais aussi les instances de normalisation, les organismes notifiés, les organismes de prévention, et, bien sûr, la CNAMTS - pilotis de la société française - qui peut être considérée comme l'assureur du système.

Tous ces acteurs, CNAMTS, OPPBTP, AFNOR, DGT et UTC, avec chacun leur propre culture, leurs propres missions et leur propre langage, ont accepté de témoigner de façon très spontanée dans le cadre de la seconde table ronde.

Là aussi, un message fort est ressorti ; dans la démarche de prévention et de protection d'une entreprise, les protections collective et individuelle se sont toujours complétées - sur le terrain- mais pas dans les esprits. Ce clivage, qui peut avoir des effets négatifs et casser la dynamique de protection, n'a plus lieu d'être : la complémentarité est désormais d'actualité !

Initiés par le SYNAMAP, ces échanges transversaux- et inhabituels- entre utilisateurs, fabricants, organismes de prévention, pouvoirs publics et caisses d'assurance, permettent aux professionnels présents de partager leurs expériences, de confronter leurs idées et, finalement, d'apporter des réponses et de faire évoluer positivement les points de vue, autrefois antagonistes. Les différents intervenants ont tous été d'accord sur la complémentarité protection collective / protection individuelle. Cette complémentarité peut se comparer à celle de la médecine qui propose d'agir sur les causes (vaccins) et les effets (médicaments). Des dispositifs peuvent atténuer le bruit des machines mais ne dispensent pas du port de protections auditives, de même les gardes corps n'exemptent du port de harnais anti-chute, etc...

Dorénavant, parler ouvertement de la complémentarité des protections individuelle et collective est possible et apparaît comme un changement important, une évolution positive, dans le discours de la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) et de la DGT (Direction Générale du Travail).



### 3- Le marché français des EPI

Cette étude\*, qui porte sur un secteur industriel transversal méconnu, apporte un nouvel éclairage sur la réalité des entreprises qui le constituent. Elles sont effectivement économiquement performantes et représentent 13 500 emplois en France et plus d'1 milliard d'euros de potentiel. Ce secteur offre des perspectives importantes de progression, via le développement de la « culture de la sécurité » dans le monde domestique - cuisine, bricolage, jardinage.

Il est également techniquement innovant. L'ergonomie, le confort et le design des EPI devenant des critères de choix importants, juste après la protection, nous avons pu observer les progrès extraordinaires qui ont été réalisés dans toutes les familles d'EPI. Ces innovations concourent à lever les freins au port des EPI et à renforcer la protection de celles et ceux qui les portent.

Enfin, les sociétés du secteur des EPI sont socialement vertueuses car tous leurs efforts sont sous tendus par la volonté de protéger l'homme au travail, de faire diminuer le nombre d'accidents du travail, et, conséquemment, de préserver la bonne marche des entreprises tout en allégeant les coûts de notre système de protection sociale.

L'EPI ne doit plus être considéré comme une « contrainte » mais comme un outil de performance économique et de rationalisation du risque inhérent à la responsabilité qui pèse sur les chefs d'entreprises en matière de protection de l'homme a travail. A cet égard, il est frappant de constater que la sécurité au travail n'est plus appréhendée comme une contrainte par un certain nombre d'entreprises (ELIOR et SPIE par exemple) mais bien comme une valeur.

*\* : Des données chiffrées sont à votre disposition, en fonction de vos centres d'intérêt : le marché global des EPI ainsi que chaque famille d'EPI.*

#### Contact

SYNAMAP - Syndicat National des Acteurs du Marché de la Prévention et de la Protection  
Antoine FABRE, Délégué Général : [afabre@synamap.fr](mailto:afabre@synamap.fr) / Tél. 01 47 17 64 36 / [www.synamap.fr](http://www.synamap.fr)

#### Présentation du SYNAMAP

*Le SYNAMAP rassemble fabricants et distributeurs de matériels et articles de protection individuelle et collective, de prévention, de détection et de premiers secours. Depuis 2004, il associe à ses actions des organisations professionnelles, des préventeurs, des consultants spécialisés, des fabricants de matériaux entrant dans la composition des équipements, etc.*

*Cet élargissement contribue à renforcer la représentativité du SYNAMAP et à enrichir ses échanges tant internes qu'externes.*

#### Objectifs et missions du SYNAMAP

- *Promouvoir la prévention et la protection de l'homme au travail ;*
- *Valoriser la protection individuelle, complémentaire à la protection collective ;*
- *Développer les partenariats indispensables pour faire progresser la protection ;*
- *Renforcer les liens entre la profession et les pouvoirs publics français et européens ;*
- *Veiller à l'application de la réglementation, au suivi des normes européennes et à la rationalisation du phénomène normatif*